

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 3/2021
21 janvier 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Vlevia Group par Jean Gotta Group - Addendum

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) apporte la précision suivante au communiqué de presse N° 3/2021 :

L'opération est une concentration par laquelle d'une part Jean Gotta Group SA acquiert le contrôle exclusif de Vlevia Group SA et d'autre part des actionnaires de Vlevia Group SA acquièrent le contrôle conjoint de Jean Gotta Group SA.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 93 53
Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).